



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17082474



31 MAI 2017

Greffe

N° d'entreprise : 0461.654.177

Dénomination

(en entier) : **PRODUCT ET NEGOCE**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue du Fond des Fourches, 41 à 4041 Herstal
(adresse complète)**Objet(s) de l'acte :Renouvellement mandats**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Herstal le 27 février 2017 :

"[...]

1. Renouvellement mandats

L'assemblée générale décide de renouveler, pour une durée de 6 ans, le mandat des administrateurs, à savoir :

- Monsieur François-Xavier MATHOUL, domicilié Clos des Chapeliers, 22 à 4690 Bassenge ;
- Monsieur Patrick DE MAEYER, domicilié Quai de la Dérivation, 22 bte 63 à 4020 Liège ;
- Monsieur René MATHOUL, domicilié Chaussée de Tongres, 692 à 4000 Liège-Rocourt.

Le renouvellement de leur mandat prend effet à partir du 14 décembre 2016.

L'ensemble des administrateurs étant ici présents, ils se réunissent en conseil d'administration et décident de confirmer le mandat d'administrateur délégué de Monsieur François-Xavier MATHOUL.

Cette disposition est adoptée à l'unanimité.

2. Pouvoirs

L'assemblée générale désigne comme mandataire spécial la SC SPRL Fiduciaire de Wallonie, représentée par un de ses associés, ayant son siège social à 4100 Seraing Quai Sadoine 15 et inscrite auprès de la BCE n° 0848.685.167, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités requises relatives au dépôt auprès du greffe du tribunal de commerce compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur Belge des décisions prises lors de la présente assemblée. La SC SPRL Fiduciaire de Wallonie ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

Cette disposition est adoptée à l'unanimité.

[...]"

Pour extrait conforme,
Fiduciaire de Wallonie SCPRL,
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/06/2017 - Annexes du Moniteur belge